



EUROPE CONVERTIBLES (le « Compartiment »), un Compartiment de EDMOND DE ROTHSCHILD FUND (le « Fonds »)

Catégorie d'actions A EUR (la « Catégorie ») - LU1103207525

Société de gestion : Edmond de Rothschild Asset Management (Luxembourg)

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Objectif de gestion : L'objectif est la valorisation de ses actifs à moyen terme (3 à 5 ans). Les actifs du Compartiment sont essentiellement, mais non exclusivement, investis dans des obligations convertibles ou échangeables avec des actifs sous-jacents de la zone euro. Le Compartiment recherche l'optimisation du rapport performance/risque sur la période indiquée, en diversifiant ses sources de rendement (actifs sous-jacents, secteur, coupon, émetteur, taux d'intérêt et devise) via une analyse systématique des différentes expositions.

Indice de référence : néant

Politique d'investissement : Le Compartiment exercera une gestion active des obligations convertibles et échangeables de la zone Euro. Le Compartiment investit au minimum 60 % de ses actifs nets dans ces titres. Dans des situations d'urgence, des obligations convertibles en actions émises en dehors de la zone euro peuvent également être utilisées.

La capitalisation des actifs sous-jacents n'est pas un facteur de sélection, mais la taille de l'émission compte, et les émissions d'un montant inférieur à 200 millions d'euros ne représenteront qu'une faible pondération.

Le processus d'investissement associe une stratégie obligataire globale à une sélection d'actions (stock-picking). Dans ce contexte, le Gestionnaire d'investissement sélectionne les obligations convertibles de manière à ce que 70 % des actifs nets du Compartiment soient au minimum composés d'émissions de qualité « investment grade » ou équivalente.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets dans des obligations convertibles synthétiques, warrants et autres obligations à caractéristiques d'actions de toute nature.

Le Compartiment peut détenir des actions issues d'une conversion pour une période de trois mois. Le pourcentage correspondant représentera moins de 10 % des actifs nets en tous les cas.

Les titres en portefeuille peuvent être libellés dans une devise autre que l'Euro, à hauteur de 35 % maximum des actifs nets. Toutefois, le risque de change ne dépassera pas 20 % des actifs nets.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

À risque plus faible, À risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	----------	---	---	---

La définition de la catégorie de risque et de rendement est basée sur les données de performance historiques et/ou la limite de risque indiquée dans la politique d'investissement du Compartiment.

Elle peut ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Compartiment. La catégorie de risque et de rendement présentée peut évoluer dans le temps. La catégorie 1 ne signifie pas un investissement sans risque.

Ce Compartiment est noté en catégorie 4, en ligne avec la nature des titres et les zones géographiques précisées dans la rubrique « Objectifs et politique d'investissement » ainsi que la devise propre de la part.

Aux fins d'une gestion efficace du portefeuille et sans s'écarter de ses objectifs d'investissement, le Compartiment peut conclure des accords de prise en pension portant sur des Titres transférables ou des Instruments du Marché monétaire éligibles, dans une limite de 10 % de ses actifs nets.

À des fins de gestion de trésorerie, le Compartiment peut recourir, dans la limite de 25 % des actifs nets, à des titres de créance ou des obligations libellés en Euro. De tels instruments, ayant une échéance résiduelle de moins de trois mois et sans restriction en termes de répartition entre dette publique et dette privée, seront émis par des États souverains, des institutions assimilées ou par des entités ayant une notation à court terme égale ou supérieure à A2, selon Standard & Poor's, ou toute autre notation équivalente attribuée par une autre agence indépendante, ou une notation interne estimée équivalente et attribuée par le Gestionnaire d'investissement en ce qui concerne les titres non notés.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 100 % de ses actifs dans des instruments dérivés négociés de gré à gré ou des contrats financiers négociés sur un Marché réglementé ou un Autre marché réglementé.

Par ailleurs, le Compartiment peut, dans la limite de 10 % de ses actifs nets, investir dans des parts ou des actions d'OPCVM de taux ou diversifiées ou d'autres Fonds d'investissement éligibles, y compris ceux spécialisés dans des obligations convertibles et/ou des fonds négociés en Bourse (ETF).

La proportion maximale d'actifs pouvant être en moyenne assujettie aux SFT (opérations de rachat uniquement) ne dépassera pas 10 % des actifs nets du Compartiment. On s'attend à ce que l'utilisation des opérations de rachat ne dépasse généralement pas 10% des actifs nets du Compartiment.

La durée de détention recommandée est supérieure à 2 ans

Fréquence d'achat ou de vente de parts : Chaque jour ouvré du Luxembourg et de France, excepté le Vendredi Saint, le 24 décembre (Veille de Noël) et les jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel d'Euronext Paris S.A.) pour les ordres reçus par le centralisateur avant 12h30 le « Jour de calcul de la VNI » et traités sur la base de la valeur nette d'inventaire du jour.

Affectation du résultat : Capitalisation

Risques importants non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de crédit : Lorsqu'un important niveau d'investissement est réalisé en titres de créances.

Risque de liquidité : Les marchés relatifs à certains titres et instruments peuvent présenter une liquidité restreinte. Cette liquidité restreinte peut être défavorable au Compartiment, tant au regard de la réalisation des cours indiqués que de l'exécution des ordres aux prix souhaités.

Impact des techniques telles que les contrats de produits dérivés : L'utilisation d'instruments dérivés peut entraîner une diminution des actifs plus importante que la diminution des actifs sous-jacents investis ou des marchés.

Risque de contrepartie : lorsqu'un fonds est couvert par des garanties ou a une importante exposition aux investissements par le biais de contrats avec un tiers.

Risque opérationnel : Le Compartiment peut enregistrer des pertes en raison de la défaillance des processus opérationnels, notamment ceux liés à la garde des actifs.

La survenance de l'un de ces risques peut avoir une incidence négative sur la valeur liquidative.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Compartiment, notamment les coûts de commercialisation et de distribution des catégories d'actions. Ces coûts réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	1,00 %
Frais de sortie	0,00 %

Frais prélevés par le fonds sur une année*

Frais actuels pour la Catégorie A EUR	1,42 %
---------------------------------------	--------

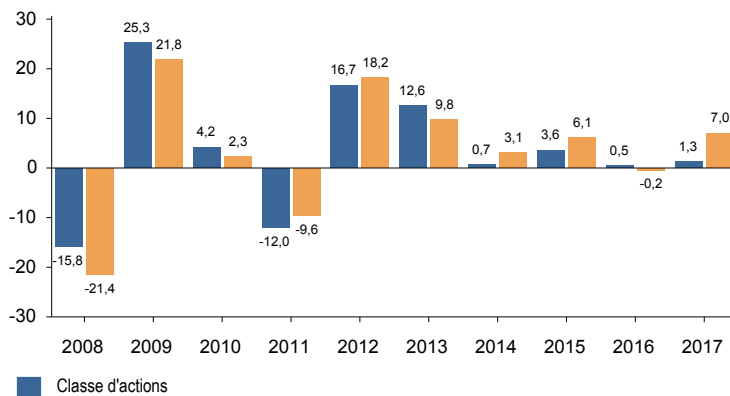
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance Méthode : 15 % par an de la surperformance de la Catégorie par rapport à l'indice de référence	0,00 %
---	--------

Pour plus d'informations concernant les frais, notamment des informations sur les commissions de performance et leur calcul, veuillez consulter la fiche de données du Compartiment qui se trouve dans le prospectus du Fonds.

PERFORMANCES PASSÉES

Performances annuelles passées du Fonds EDMOND DE ROTHSCHILD
FUND Europe Convertibles Part A EUR en Euro (en %)



Les pourcentages indiqués sont les maximums pouvant être prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou distribué. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie, il se peut néanmoins que vous payez moins dans certains cas.

*Le chiffre indiqué se fonde sur les frais calculés fin décembre 2017

Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il exclut les commissions de performance et les frais d'intermédiation excepté les frais d'entrée et de sortie payés par le Compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts et/ou actions d'un autre OPC.

Date de création de la Classe d'actions : Juillet 2005

Le Compartiment et la Classe ont été créés le 01/02/2016 suite à la fusion par absorption de la Classe A du fonds français Edmond de Rothschild EUROPE CONVERTIBLES (le « Fonds Absorbé »). Le Compartiment et le Fonds absorbé ont des caractéristiques identiques, en particulier en ce qui concerne l'identité de leur gestionnaire, leur structure de frais et de commissions et leur politique d'investissement. Les performances passées présentées ici sont celles de la Classe A du Compartiment Absorbé.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps. Les performances indiquées ne prennent pas en compte les coûts et commissions supportés lors de l'émission et du rachat des parts, mais incluent les frais courants, les frais d'intermédiation, ainsi que les éventuelles commissions de performance prélevées.

Les calculs de performance sont réalisés en Euro dividendes nets réinvestis.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : EDMOND DE ROTHSCHILD (EUROPE)

Régime fiscal : Le Fonds est assujéti à la législation fiscale du Luxembourg, ce qui peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur en fonction de son pays de résidence. Pour plus d'informations, veuillez consulter un conseiller fiscal.

Des documents plus détaillés sur EDMOND DE ROTHSCHILD FUND, les Compartiments et les Classes d'actions disponibles, tels que le prospectus et les rapports annuels et semestriels, peuvent être obtenus gratuitement, en version anglaise, auprès du siège social d'Edmond de Rothschild Asset Management (Luxembourg), à l'adresse : 20 Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg sur le site web www.edmond-de-rothschild.com.

Le dernier cours des actions est disponible en ligne sur www.edmond-de-rothschild.com, dans la section « Fonds ».

Ce document décrit la Catégorie du Compartiment. Le prospectus, les rapports annuels et les rapports semestriels sont préparés pour le Fonds dans son ensemble. Les actifs et passifs des divers compartiments sont séparés. Les actifs de tous les Compartiments sont uniquement disponibles afin de satisfaire aux créances, responsabilités et obligations associées aux Compartiments concernés. Les actionnaires sont autorisés à convertir toutes ou une partie des actions en actions d'une autre catégorie du Compartiment, ou en actions de la même ou d'une autre catégorie d'un autre compartiment. Pour plus d'informations sur la conversion des actions, veuillez consulter la section du prospectus consacrée à ce sujet intitulée « Conversion d'actions ».

Des informations détaillées concernant la politique de rémunération établie par la Société de gestion, notamment la description du mode de détermination de la rémunération et des avantages sont disponibles sur le site Internet <http://www.edmond-de-rothschild.com/site/Luxembourg/en/asset-management/terms-and-conditions>. Une copie écrite du résumé de ladite politique de rémunération peut être fournie gratuitement aux actionnaires du Compartiment sur demande.

La responsabilité d'Edmond de Rothschild Asset Management (Luxembourg) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Fonds.

Le Compartiment et ses actions n'ont pas été enregistrés auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis et le Fonds n'adressera pas une demande afin de recevoir l'autorisation d'offrir ou de vendre des actions au public conformément aux dispositions du U.S. Securities Act de 1933. Le Compartiment n'est et ne sera pas enregistré conformément au U.S. Investment Company Act de 1940, tel que modifié. Les actions de ce Compartiment ne peuvent pas être offertes et ce document ne peut être distribué aux États-Unis d'Amérique ou sur un quelconque de ses territoires, possessions ou régions relevant de sa compétence.

Ce fonds est autorisé au Luxembourg et supervisé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Edmond de Rothschild Asset Management (Luxembourg) est autorisé au Luxembourg et supervisé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 28/03/2018.